



RÈGLEMENT DU CONCOURS "INNOVATION BLEUE"

Édition 2025-2026 - Transat Café L'OR

Article 1 : ORGANISATEUR

La fondation KRESK 4 OCEANS, fonds de dotation, dont le siège social est situé 38 COURS ALBERT 1ER, 75008 PARIS, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 901 228 817 ; organise un jeu gratuit dénommé « L'Innovation Bleue » (ci-après le « Concours ») du 13/10/2025 au 04/05/2026 (23h59) inclus (ci-après « Période du Jeu ») dans les conditions ci-après définies depuis son site Internet dont l'adresse est la suivante : <https://lacoursebleue.fr/> (ci-après le « Site »).

Article 2 : Objectif du Concours

Conscient de l'enjeu majeur qu'est la lutte contre la pollution de l'océan par le plastique, KRESK 4 OCEANS a souhaité sensibiliser la jeunesse en développant le programme pédagogique de « La Course Bleue ».

Pour clôturer ce parcours pédagogique, KRESK 4 OCEANS invite les classes à participer au Concours « L'Innovation Bleue ».

Ce Concours vise à sensibiliser les élèves aux solutions déjà existantes pour protéger l'océan de la pollution par les plastiques et à mettre en pratique les connaissances acquises tout au long de l'année avec « La Course Bleue » en réfléchissant à de nouvelles solutions ou de nouvelles manières de consommer pour lutter contre la pollution par les plastiques.

Il s'agit également de susciter la créativité des élèves en les invitant à soumettre leurs idées sous forme de réalisations concrètes : posters, maquettes, vidéos, etc.

Article 3 : Conditions de participation

Ce Concours est ouvert aux classes volontaires, du cycle 2 au cycle 3 (du CP à la 6e), issues d'écoles et de collèges publics ou privés sous contrat, de France métropolitaine et d'Outre-mer.

Etant précisé que chaque professeur s'engage à obtenir pour tout élève participant, une autorisation de leurs parents ou leur(s) représentant(s) légal(aux).

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au Concours, les professeurs volontaires, après avoir obtenu les autorisations précitées, inscrivent les classes :

- sur le site de la Course Bleue en remplissant le formulaire dédié, en ligne. (<https://lacoursebleue.fr/jeu-concours-innovation-bleue/>)

Règlement du jeu concours - « Innovation Bleue » - page 2

- par voie postale (KRESK 4 OCEANS, 38 COURS ALBERT 1ER, 75008 PARIS) en envoyant le formulaire téléchargeable sur le site de la course bleue.

Chaque classe a la possibilité de présenter plusieurs réalisations qui constitueront autant de candidatures et nécessiteront autant d'inscriptions distinctes au Concours. Avec un maximum de 3 inscriptions par classe.

Article 5 : Dossier de candidature

Les projets doivent avoir un lien direct ou indirect avec la lutte contre la pollution de l'océan par les plastiques. Tout projet visant à lutter contre la pollution plastique à terre rentre donc dans le cadre du Concours.

Le choix de la réalisation est laissé libre : maquettes, posters, vidéos, etc.

Les productions peuvent être en deux dimensions (graphiques, picturales, photographiques, numériques) ou en volume (assemblages, modelages, installations...). Dans ce cas, elles sont photographiées ou filmées. Elles peuvent également être envoyées directement par voie postale. Le dossier de candidature doit comporter impérativement :

- Le titre de la réalisation
 - Une note d'intention, écrite avec les élèves, décrivant la réalisation et expliquant comment elle s'insère dans le projet d'année de la classe (400-2500 caractères);
 - Par mail : une vidéo ou des photos numériques des réalisations (posters, maquettes,)
- Format accepté pour les photos : jpeg ou png.
Format accepté pour les vidéos : mp4 ou mov.
- Par voie postale : directement les posters ou maquettes ou les photos/vidéos des réalisations

Seront disqualifiées les œuvres considérées hors sujets ou créées à partir d'images protégées

Article 6 : Modalités de sélection

Les dossiers de candidatures sont examinés par un jury (ci-après le « Jury »), chargé d'évaluer les réalisations qui lui sont proposées, selon les critères suivants :

- 1 - La pertinence de la production par rapport à la thématique du Concours
- 2 - la qualité, la sensibilité, la créativité et l'originalité de la réalisation tant d'un point de vue du fond (pertinence et faisabilité du projet) que de la forme (critères esthétiques et techniques)
- 3 - La valorisation d'un travail collectif.

Article 7 : Calendrier

Ouverture des inscriptions au Concours : 13 octobre 2025

Clôture des inscriptions : 4 mai 2026 (minuit).

Jury de sélection des lauréats : du 7 au 15 mai 2026

Annnonce des résultats : 21 mai 2026

Article 8 : Dotation

Les lots (ci-après « Dotations ») mis en jeu sont les suivants :

1er prix pour les deux catégories « cycle 2 » et « cycle3 » : Visite de Tom Laperche et/ou de François GABART dans leur classe, pour un moment d'échange. À défaut, une visioconférence sera organisée entre la classe gagnante et Tom Laperche et/ou François GABART.

Les Dotations peuvent faire l'objet de modification.

Article 9 : Attribution des gains

Le Jury sera composé d'experts engagés pour la préservation de l'océan et la lutte contre la pollution par les plastiques en mer et à terre.

A l'issue du Concours, le Jury désignera la réalisation primée dans chaque catégorie.

Les responsables pédagogiques seront contactés par mail.

L'annonce du palmarès a lieu le 21 mai 2026.

Article 10 : Publication des résultats et droit à l'image

Les résultats du Concours seront publiés sur le site internet de La Course Bleue.

Les résultats du Concours, les participants, les lauréats ou encore les œuvres transmises dans le cadre du Concours, seront également susceptibles d'être relayés sur les différents supports de communication de KRESK 4 OCEANS, du trimaran SVR-Lazartigue, de François Gabart et de Tom Laperche, ainsi que dans la presse.

Ainsi les participants au Concours, autorisent KRESK 4 OCEANS à diffuser leurs images et œuvres et citer leurs noms, prénoms, classes, collèges à des fins de communication, sur tout type de support (photos et/ou vidéos).

Aucune œuvre ne sera retournée à son auteur. KRESK 4 OCEANS décline toute responsabilité en cas de dommage ou de perte.

S'agissant d'un Concours, aucun remboursement de frais ne sera effectué.

Article 11 : Traitement des données personnelles

Vos données personnelles seront traitées par KRESK 4 OCEANS et sont nécessaires à votre participation au Concours, notamment pour permettre à KRESK 4 OCEANS de contacter les lauréats. Vous disposez entre autres des droits d'accès, rectification, modification et suppression des données personnelles vous concernant traitées par KRESK 4 OCEANS, que vous pouvez exercer en adressant un courriel à l'adresse teamkresk@lacoursebleue.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : KRESK 4 OCEANS, 38 COURS ALBERT 1ER, 75008 PARIS.

Il vous sera demandé de communiquer tout élément permettant de justifier de votre identité dans le cadre de cette procédure d'exercice des droits.

Article 12 : Acceptation du Règlement

La participation au Concours implique l'acceptation entière et sans réserve des modalités énoncées dans le présent Règlement.

Etant précisé que la participation de chaque enfant des différentes classes de cycle 2 ou cycle 3 implique l'acceptation des dispositions du présent Règlement par leur professeur, leurs parents et représentants légaux.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse e-mail suivante :

teamkresk@lacoursebleue.fr